

N° DEC-2024/04

1. Commande Publique

1.4 Autres types de contrats

**DECISION DU MAIRE DE SIGNER AVEC LA SOCIETE « PLUIE D'ARTISTES »
UN CONTRAT DE CESSION DE DROIT D'EXPLOITATION DU SPECTACLE « MONTEZ
SUR LE RING ! » QUI SE DEROUlera LE VENDREDI 17 MAI 2024**

Le Maire de la Commune de SAINTRY-SUR-SEINE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22-1 ;

VU la délibération du Conseil municipal du 30 septembre 2020 relative aux délégations du Conseil municipal au Maire ;

VU le contrat de cession de droit d'exploitation du spectacle « Montez sur le ring ! » proposé par la société « PLUIE D'ARTISTES » ;

D É C I D E

ARTICLE 1 : De signer un contrat de cession de droit d'exploitation du spectacle avec la société « PLUIE D'ARTISTES » (sise 101 rue de Lyon – 89200 AVALLON) ;

ARTICLE 2 : Dit que la représentation du spectacle « Montez sur le ring ! » aura lieu le vendredi 17 mai 2024 à 20h30 à la salle Jean-Baptiste Corot ;

ARTICLE 3 : Dit que le montant de la prestation sera de 947,87 € H.T (neuf cent quarante-sept euros et quatre-vingt-sept cents) soit 1 000 € net (mille euros) ;

ARTICLE 4 : De communiquer la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine session sous forme d'un donner acte. Un extrait est affiché à la Mairie.

ARTICLE 5 : La présente décision sera inscrite au Recueil des Actes Administratifs.
Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet.

Fait à Saintry-sur-Seine, le 5 février 2024

Décision affichée le :

08 FEV. 2024

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Préfecture, de la publication et de l'affichage*

Le Maire

Patrick RAUSCHER

